

Bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
Laurent MARTY
Tél : 04 42 91 72 00
Mél : laurent.marty@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Notice candidats – Session d'examen 2023

1. Les candidats convoqués pour les épreuves orales (sauf épreuves de langue) et pratiques devront se rapprocher du directeur délégué aux formations professionnelle et technologiques du centre d'affectation des épreuves, pour se faire connaître et avoir l'ordre de passage précis des épreuves ainsi que tous autres renseignements relatifs à ces épreuves.
2. Les convocations des épreuves de langues sont envoyées par l'académie d'origine des candidats.
3. Vous êtes prié(e) de vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves. Aucun candidat ne sera admis après l'ouverture des sujets.
4. Il sera indiqué sur tous les sujets si l'utilisation de la calculatrice est autorisée ou interdite. Dans le cas où la calculatrice est autorisée, l'usage de la calculatrice avec mode examen actif et celui de la calculatrice sans mémoire « type collège » sont autorisés.
5. La liste des candidats admis sera affichée dans les centres d'épreuves et les résultats disponibles après le jury de délibérations *via* le lien ci-dessous :
<https://cyclades.education.gouv.fr/candidat/publication/BTS/A02>

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat.

6. Les relevés de notes seront disponibles sur le compte CYCLADES des candidats à partir à partir du vendredi 7 juillet 2023.
7. Les diplômes seront établis par chaque académie d'origine des candidats.